

Questions orales

M. Lalonde: Si l'honorable député me dit maintenant qu'il est prêt à voir la loi changer, alors qu'il m'avait indiqué dans nos conversations qu'il préférerait garder la loi telle qu'elle était, je serai heureux de discuter davantage avec lui. Maintenant s'il veut avoir un modèle auquel se référer, il peut référer au bill S-9 que j'avais déposé à la Chambre il y a déjà deux ans. Il a passé le Sénat, et peut-être que le député pourra me faire ses commentaires en rapport avec ce projet de loi là.

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une dernière question supplémentaire. Je pense encore une fois que l'honorable ministre veut induire la Chambre en erreur parce que je n'ai absolument pas dit que je ne voulais pas le lire, et je ne voulais pas dire que nous ne voulions pas l'étudier, mais je voulais dire que nous n'étions pas d'accord à passer ça à la vapeur, et que nous étions prêts à discuter du bill. C'est tout le contraire.

M. Lalonde: Monsieur le président, je m'aperçois qu'il est de plus en plus difficile de savoir si le parti de l'honorable député est pour ou contre des changements à la loi sur ce sujet. Lorsque je l'ai rencontré il m'a dit simplement que son parti préférerait garder le Code criminel comme il l'est à l'heure actuelle. Alors si l'honorable député m'indique que son parti est prêt à changer d'idée, il me fera plaisir de reprendre les discussions avec lui.

* * *

● (1430)

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE RÉVISION GÉNÉRALE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en l'absence de neuf des dix membres du Conseil ministériel de l'expansion économique qui vient de donner sa 46^e réponse aux recommandations du Comité de synthèse chargé d'entreprendre une étude générale du secteur industriel, je poserai ma question au vice-premier ministre, qui se trouve être le dixième membre de ce conseil.

Sait-il que le comité de synthèse a fait valoir qu'il était urgent de parvenir au plein emploi, et a suggéré que le gouvernement élabore une politique en ce sens et, qu'en dépit de ces recommandations, le gouvernement fédéral n'a rien fait pour faire face à l'urgence de la situation?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai ici la réponse du gouvernement aux propositions, recommandations et aux opinions du comité de synthèse. Je sais que le gouvernement n'a pas accepté toutes ses recommandations. Néanmoins, il en a accepté la plupart. Certaines de ces recommandations sont du ressort des gouvernements provinciaux.

Le député pourrait peut-être préciser quelle recommandation n'a pas été suivie, et je tenterai de lui en expliquer la raison. Néanmoins, si l'on consulte la table des matières, on

[M. Beaudoin.]

verra que pratiquement toutes les questions traitées concernent directement ou indirectement le plein emploi. Bien sûr, ces efforts visaient à favoriser la croissance économique conformément aux recommandations du comité que le gouvernement approuvait sans réserve.

M. Stevens: Je demanderais au vice-premier ministre de lire le rapport général sur la main-d'œuvre qui stipule que «la politique de main-d'œuvre devrait être, selon le comité, une politique de plein emploi.» Le gouvernement fédéral n'a pas donné suite à cette recommandation. Le vice-premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement croit vraiment au plein emploi étant donné qu'il n'a pas encore formulé de politique permettant d'atteindre cet objectif?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je trouve assez surprenant que le député demande au gouvernement s'il croit au plein emploi. L'un des principaux objectifs de la politique financière et fiscale du gouvernement est d'augmenter le nombre d'emplois, comme en témoignent les résultats plutôt remarquables obtenus l'année dernière à cet égard. Néanmoins, je préciserai au député qu'à la page 15 du rapport, à la suite des réponses concernant la croissance économique, le gouvernement commente très longuement les recommandations du comité au sujet des relations syndicales-patronales.

M. Stevens: Le vice-premier ministre sait-il que le Congrès du travail du Canada s'est vivement opposé, dans un communiqué publié à 11 heures ce matin, à la façon dont le gouvernement a répondu à ses recommandations générales, déclarant qu'il s'agissait là «d'un document de propagande électorale dans lequel il trahit sa promesse envers le secteur privé», et laisse même entendre qu'il pourrait refuser de collaborer, à l'avenir, à ce genre de chose?

Si le ministre est au courant de ces commentaires du Congrès du travail, peut-il nous expliquer les observations qu'il a faites précédemment à la Chambre? Ensuite, va-t-il prendre des mesures pour veiller à ce que le Congrès du travail du Canada renonce à collaborer, comme il l'a laissé entendre?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je n'ai appris cette réaction du CTC à l'initiative du gouvernement que lorsque le député de York-Simcoe en a fait état en Chambre. Il est vraiment regrettable que le Congrès du Travail du Canada se retire de ce processus de consultation qui est tout nouveau, original et utile, et qui impliquait non seulement le Congrès mais aussi le monde universitaire et l'industrie.

Je pense que tout citoyen équitable qui lira ce rapport évitera de conclure qu'il constitue un document électoral. Il s'agit plutôt d'une initiative prise par le gouvernement à partir des opinions exprimées par le comité de surveillance. J'entends d'ici les cris de protestation qu'aurait lancés le député si le gouvernement n'avait pas donné suite de façon réfléchie aux recommandations du comité de surveillance. Il s'agit d'une action très sérieuse qui mérite d'être considérée comme telle. Je m'étonne qu'on ait pu dire qu'il s'agit d'un document préélectoral.